

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3790

Lyon 7e - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la Ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY - Numéros EI 07 031 et 07030

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3790 - LYON 7E - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DU STADE DE GERLAND CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SASP LOU RUGBY - NUMEROS EI 07 031 ET 07030 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du stade de Gerland situé 353 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, de section cadastrale CI 6, respectivement répertoriés sous les numéros d'ensemble immobilier 07 031 et 07 030, et appartenant à son domaine public.

Suite au départ de l'Olympique Lyonnais au Groupama Stadium à Décines-Charpieu, la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby ont décidé, dans un souci de rationalisation, d'optimisation et de valorisation des grands équipements sportifs à l'échelle du territoire lyonnais, de conclure un bail emphytéotique administratif sur l'ensemble du tènement immobilier sur lequel est édifié le stade de Gerland à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2076.

Certains de ces espaces dépendant de ce site restant nécessaires pour la Ville de Lyon à court terme, la Ville de Lyon a continué à disposer de certains biens compris dans l'enceinte du stade de Gerland que sont la piscine de Gerland, le Centre Technique des Sports, le bâtiment « vestiaires annexes » ses quatre courts de tennis et le terrain annexe.

Ainsi, aux termes d'une convention de mise à disposition et de gestion du site du stade de Gerland signée le 26 juin 2017, la SASP LOU Rugby a mis à la disposition de la Ville de Lyon les biens susvisés afin de préciser le fonctionnement du site, les responsabilités et obligations de chaque partie pour la gestion de ces biens, leur exploitation technique, la sécurité des personnes dans le respect de la réglementation relative aux établissements recevant du public et les dispositions relatives à la conservation et à la sécurité des biens.

S'agissant, en outre, de la mise à disposition du Centre Technique des Sports consentie à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2018, les parties se sont rapprochées afin de permettre à la Ville de Lyon de continuer de disposer des locaux situés au sein du stade de Gerland dans l'attente de la relocalisation du Centre Technique des Sports.

Compte tenu des besoins et des intérêts poursuivis par la Ville de Lyon quant à l'utilisation des locaux du Centre Technique des Sports, il vous est ainsi proposé d'accepter par un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition et de gestion susvisée, la prolongation de la mise à disposition du Centre Technique des Sports pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 6 mois.

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La prolongation de la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du Centre Technique des Sports sis dans l'enceinte du stade de Gerland 353 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, consentie par la SASP LOU Rugby au profit de la Ville de Lyon aux conditions sus évoquées, est approuvée.

2. L'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition et de gestion susvisée en date du 26 juin 2017 aux conditions précitées est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant n° 1, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY